

**Prix des Droits de l'Homme 1988**  
**Aide aux réfugiés et demandeurs d'asile**



*« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile (...) »*

**Groupe Accueil et Solidarité**  
Rapport d'activité 2023





## LEXIQUE

**ANAFE** : Assistance Nationale aux Frontières pour les Étrangers

**ANEF** : Administration Numérique pour les Étrangers en France

**BPI** : Bénéficiaire de la protection internationale

**CFDA** : Coordination Française pour le Droit d'Asile

**DRIEETS** : Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**DEETS** : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

**DALO** : Droit au logement Opposable

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

**SNL** : Solidarités Nouvelles pour le Logement

<b>02</b>	<b>L'ÉQUIPE DU GAS</b>	<b>02</b>
<b>03</b>	<b>ÉDITO : 2023</b>	<b>03</b>
<b>04</b>	<b>POLITIQUE DE L'ASILE</b>	<b>04</b>
<b>04</b>	‣ <b>L'ANEF, LE CHAOS DU TOUT EN LIGNE</b>	<b>04</b>
<b>06</b>	‣ <b>LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AGIR : L'ETAT DÉVELOPPE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISÉ POUR LES RÉFUGIÉS.</b>	<b>06</b>
<b>06</b>	‣ <b>L'OPFRA ET LE RISQUE D'EXCISION DES PETITES FILLES</b>	<b>06</b>
<b>07</b>	<b>ACTIVITÉS</b>	<b>07</b>
<b>07</b>	‣ <b>LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE APRÈS L'EXIL EST L'IMMENSE SOUHAIT QUI GUIDE LES PAS DES DÉRACINÉS VERS UN BONHEUR RETROUVÉ</b>	<b>07</b>
<b>09</b>	‣ <b>LA RÉUNIFICATION FAMILIALE AU GAS EN 2023</b>	<b>09</b>
<b>10</b>	‣ <b>LOGEMENT</b>	<b>10</b>
<b>12</b>	‣ <b>EMPLOI</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	‣ <b>MOBILIER SOLIDAIRE ET TRI</b>	<b>12</b>
<b>15</b>	<b>PARTENARIATS ET MILITANTISME</b>	<b>15</b>
<b>19</b>	<b>STATISTIQUES</b>	<b>19</b>
<b>22</b>	<b>CONSEIL CULTUREL</b>	<b>22</b>
<b>23</b>	<b>COMPTES</b>	<b>23</b>
<b>27</b>	<b>FOCUS</b>	<b>27</b>
<b>30</b>	<b>TÉMOIGNAGES</b>	<b>30</b>
<b>31</b>	<b>TRIBUNE</b>	<b>31</b>

## › L'ÉQUIPE DU GAS

*Une trentaine de bénévoles œuvrent au quotidien à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés via les permanences téléphoniques, les permanences d'accueil, les rendez-vous des collectes, la distribution du mobilier solidaire, le tri des objets et des jouets pour les brocantes, l'accompagnement des locataires, le soutien administratif, les publications sur le site, etc... et sans qui le GAS ne pourrait tout simplement pas exister.*

### › Le bureau en décembre 2023

**Philippe DUPOURQUÉ** - Président  
**Jacques SOLAL** -Trésorier  
**Francine HENRY** - Vice-Présidente  
**Michel EURIAT**  
**Nelly POINT**  
**Marguerite POIRSON**  
**Marie-Françoise VALLIN**  
**Christian ROLLET**, depuis décembre 2023



### › L'équipe salariée en 2023

**Mathias VENET** - Secrétaire général  
**Maud FOURNY** - Coordinatrice juridique  
**Eglantine ROLLIN** - Chargée de mission logement  
**Emmanuel MOULIN** - Comptable, aidé par **Glodie MBONGO**, en alternance  
**Mustapha KOUDANE** - Chargé de travaux  
**Abdihakim AHMED** - Chauffeur  
**Mamadou Bailo BAH** - Manutentionnaire

Et nos chères stagiaires et volontaires en service civique, soutiens indispensables à l'activité du GAS : **Amina KOURRI, Abdoulaye KANE, Bettina MOREAU, Shanece BOURABIA, Eva ESTEVES DA ROCHA, Cécilia AMZAL, Maryam BOULATI, Katell GUERINEL, Alix BROSSIER, Alpha CAMARA, Clotilde RABAUULT, Mariama BAH, Adel PAPIILLON**

## DES POLITIQUES MIGRATOIRES DE PLUS EN PLUS RÉPRESSIVES : UNE MENACE POUR NOTRE DÉMOCRATIE

« *Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* ». La nouvelle loi promulguée le 26 janvier dernier durcit encore les conditions réservées aux migrants les plus fragiles.

Les débats, modifications, réexamens se sont focalisés sur quelques articles rédigés plus pour leur exploitation populiste que pour leur impact attendu sur le grand défi que notre société va devoir affronter : la croissance inéluctable du flux migratoire dans un monde de plus en plus troublé, inégalitaire et violent.

**Les inégalités entre pays riches et pays pauvres se creusent, les conflits armés se multiplient. De plus en plus de femmes et d'hommes vont quitter leur pays. Ce ne sont pas les avantages sociaux des pays riches qui les attirent mais bien les contextes insupportables de leur région d'origine qui les poussent à partir.**

Ce n'est pas seulement « la misère du monde » qui est en marche mais bien souvent aussi sa richesse : des personnes jeunes, décidées et courageuses que d'ailleurs nos économies en mal de main d'œuvre ne se privent pas d'exploiter.

Les guerres, le réchauffement climatique, la persistance des inégalités et les déséquilibres démographiques vont concourir à l'accroissement des mouvements migratoires dans les années à venir.

L'image de l'étranger doit évoluer pour faire reculer la xénophobie et l'extrême-droite.

Comme le souligne François Héran, les discours qui fustigent l'immigration et présentent la fermeture des frontières comme la mère de toute politique reposent sur un déni de réalité.

Vu de loin, « l'autre » est inquiétant.

Vu de près, il l'est de moins en moins, quand on a pu faire connaissance et échanger avec lui.

Toute activité qui crée des liens avec les immigrés contribue à changer l'image de l'immigration. Ce n'est pas le moindre mérite des associations de solidarité, comme le GAS, que d'y concourir pour le bénéfice de ceux qui s'engagent. Et participer au financement du GAS, c'est aussi s'engager !

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien fidèle dont nous vous sommes reconnaissants. Vos dons restent essentiels et nous permettent de poursuivre notre combat pour une société plus juste.

L'équipe du GAS

## ❖ L'ANEF<sup>1</sup>, LE CHAOS DU TOUT EN LIGNE



Créée en mai 2022, cette plateforme a pour but de dématérialiser à terme l'ensemble des démarches de titre de séjour, de document de voyage, de demande de naturalisation ou encore de changement d'adresse ou d'état civil... concernant l'ensemble des catégories d'étrangers en France.

Les termes modernisation, simplification, réduction du nombre de pièces justificatives nécessaires, fluidification des échanges entre l'administration et l'utilisateur, fin des files d'attente, limitation des déplacements en préfecture sont les atouts mis en avant par l'Etat.

Le tout avec l'appui d'un centre de contact citoyen de l'ANTS [Agence Nationale des Titres Sécurisés] et la mise en place de points d'accueil numérique dédiés à accueillir et renseigner l'utilisateur mais également à l'accompagner.

Cependant, après plus d'un an et demi de pratique de l'ANEF, notre constat est critique. Nous avons pu, dès son ouverture, expérimenter la nouvelle plateforme, car le public des bénéficiaires d'une protection internationale a été dans les premières catégories ciblées.

Tout d'abord, toute dématérialisation crée un réel handicap pour toute personne qui ne maîtrise pas l'outil informatique, qui n'est pas familier avec le français et encore davantage pour ceux qui ne savent ni lire ni écrire...et de fait le public étranger en est la première victime.

Le 3 juin 2022, le Conseil d'Etat avait enjoint au Ministre de l'Intérieur de prévoir une « solution de substitution » pour les personnes se trouvant dans l'impossibilité d'accomplir leurs démarches sur le site de l'ANEF : cet espoir s'est vite envolé.

<sup>1</sup> Administration Numérique pour les Étrangers en France

Sur le papier c'est séduisant, mais les PAN [Points d'Accueil Numérique] ne sont pas présents dans toutes les préfectures et quand ils existent, ils sont difficiles d'accès (encore une fois, il faut prendre rendez-vous en ligne et les plannings sont saturés) et se déclarent souvent incompétents pour régler les problèmes que nous-mêmes n'arrivons pas à régler après avoir alerté l'ANEF et la Préfecture...

Nos bénévoles nous ont rapporté avec stupeur que les Préfectures étaient si vides maintenant... Mais derrière nos écrans, les sollicitations, que ce soit pour des problèmes techniques ou pour des problèmes de fond ou d'interprétation, restent sans réponse...

Finalement ce système crée une grande frustration et une détresse qui, invisible, n'arrive pas jusqu'aux oreilles de l'administration... c'est impalpable.

Quand la démarche fonctionne, c'est superbe : le contrat est rempli, efficace et rapide mais quand ça dysfonctionne, il faut alors voir la personne jusqu'à cinq à six fois en rendez-vous ; ce sont des va-et-vient de messages à l'ANEF qui, comme réponse, nous indique la plupart du temps qu'elle est incompétente et nous renvoie vers la Préfecture, et là silence radio ...

Alors nous devons saisir la justice pour des démarches qui ne le nécessitaient pas avant : à savoir des récépissés non renouvelés (alors qu'il est indiqué que c'est automatique maintenant), des familles de BPI qui se retrouvent pendant plusieurs mois sans droit au travail alors qu'auparavant elles l'avaient, des situations pourtant fréquentes (tels que les parents d'enfants réfugiés ou les jeunes majeurs, enfants de BPI sans numéro étranger) qui ne sont toujours pas prévues sur l'ANEF alors que pour ces mêmes situations les sites des préfectures renvoient vers l'ANEF...

L'ANEF fonctionne par système de notifications... Là encore les personnes reviennent nous voir car elles n'arrivent pas à y accéder ou encore les voient trop tardivement et les dossiers sont clôturés.

Puis parfois on atteint l'absurde, quand l'ordinateur déclare à des réfugiés que l'administration n'a pas connaissance de la date de reconnaissance de leur statut de réfugié... ou encore que l'administration n'a pas connaissance de la date de remise du dernier titre de séjour ; c'est à l'usager de prouver à l'administration elle-même ce qu'elle aurait dû savoir... Ou encore quand des agents instructeurs clôturent abusivement les demandes ou interprètent mal des situations assez classiques.

Les délais restent très longs, les titres de voyage, passeports des BPI peuvent prendre jusqu'à un an avant d'être délivrés et en attendant des familles continuent de souffrir d'être séparées.

Il demeure pour nous également, professionnels, un flou sur l'organisation de l'ANEF, sur la coordination entre l'ANEF et la Préfecture. Cette absence de transparence, de cohérence et de réponse, viendrait presque à nous faire regretter l'ancien système : certes des longues files d'attentes, mais un accès direct aux guichets...

## ❖ LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AGIR : L'ÉTAT DÉVELOPPE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISÉ POUR LES RÉFUGIÉS.

L'État a mis en œuvre un dispositif national qui essaime département par département, afin d'accompagner globalement les réfugiés, dans toutes leurs démarches d'insertion.

Le GAS salue la mise en œuvre d'un projet qui répond à un besoin grandissant, ressenti depuis plusieurs années dans ses permanences. Pour être éligible à ce dispositif, les BPI doivent avoir eu le statut l'année en cours ou l'année écoulée. En 2023, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise initiaient le programme, rejoints en 2024/2025 par l'ensemble des départements franciliens.

Grâce à l'approche de terrain de l'équipe de la DRIEETS du 94, qui finance une partie de nos activités, il est vite apparu aux yeux des pouvoirs publics que notre projet était complémentaire du dispositif AGIR, lequel devrait permettre à terme de mieux se répartir les profils de BPI.

Les opérateurs désignés - Groupe SOS dans le 94, Coallia dans le 95, France Terre d'Asile en 2024 dans le 75 - peuvent désormais accompagner tout BPI qui aurait obtenu le statut pendant l'année en cours ou écoulée, pour une durée de deux ans. Ce public représente environ 20% des personnes accompagnées par le GAS. Nous pouvons donc désormais orienter vers les opérateurs d'AGIR les personnes rencontrées en permanences qui seraient éligibles, le GAS se chargeant d'accompagner les autres. Ce public que nous ne suivons plus laisse donc la place à celles et ceux qui sont sur notre liste d'attente, d'environ deux mois en 2023.

## ❖ L'OFPPRA ET LE RISQUE D'EXCISION DES PETITES FILLES

Lors de la demande d'asile de parents pour leur petite fille présentant un risque d'excision en cas de retour au pays d'origine, l'OFPPRA exige un certificat attestant de l'intégrité des parties génitales de ces enfants. Cet examen est à réaliser dans une Unité Médico-Judiciaire (UMJ) ou un autre lieu agréé, au nombre de 10 pour l'Île de France, soit un établissement environ par département.

Après le chaos de 2022 - début 2023 dans l'organisation et l'accueil des familles concernées, on note une nette amélioration dans leur prise en charge et leur accueil notamment dans le 93 où s'est ouverte une consultation à l'hôpital intercommunal de Montreuil. Mais, dans le 91 (Essonne) et le 92 (Hauts de Seine), les UMJ n'ont toujours pas de consultation dédiée à ces certificats. Elles renvoient alors sur les autres départements, selon leur bon vouloir.

Chaque UMJ a son propre mode de fonctionnement mais la plupart des rendez-vous se prennent maintenant par mail (75,95,77), voire par Doctolib (94), ou par téléphone (93).

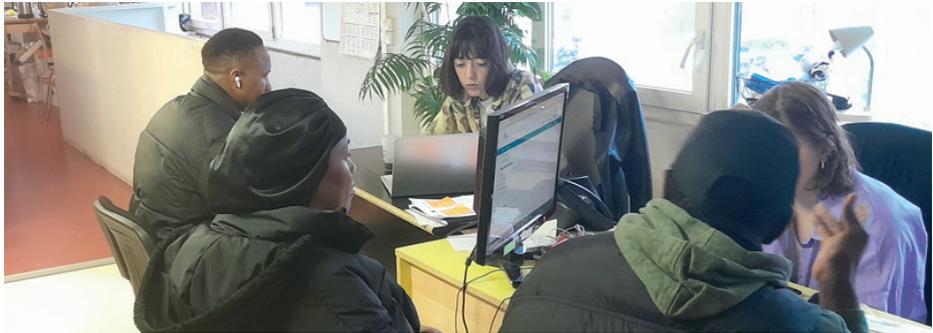
En général, le rendez-vous en UMJ ne peut être pris qu'à la réception de la convocation.

L'enfant doit avoir sa propre attestation de demande d'asile et sa propre convocation avec son adresse de domicile ou de domiciliation correspondant au département de l'UMJ contactée. L'idéal est que l'enfant ait sa consultation en UMJ avant l'entretien à l'OFPPRA, et à défaut, sa date de rendez-vous même s'il a lieu après l'entretien OFPPRA. Si des femmes victimes d'excision ont besoin d'un certificat d'excision, elles peuvent s'adresser en PMI ou à certains médecins de ville (généralistes, gynécologues).

Selon l'arrêté du 6 février 2024 sur les examens médicaux OFPPRA, le caractère obligatoire de cet examen est maintenu. La seule nouvelle disposition concerne l'ajout de praticiens travaillant dans des structures d'accueil de femmes victimes de violences conjugales.

La participation des PMI qui aurait permis d'alléger la charge des UMJ n'a pas été retenue.

## ❖ LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE APRÈS L'EXIL EST L'IMMENSE SOUHAIT QUI GUIDE LES PAS DES DÉRACINÉS VERS UN BONHEUR RETROUVÉ



La Convention européenne des droits de l'homme protège le droit au respect de la vie familiale. Ce droit comprend le droit des parents d'avoir la garde de leurs enfants et de rester en contact avec eux, et le droit des enfants d'être avec leurs parents.

Le GAS tente par tout moyen juridique d'y œuvrer : c'est ainsi que l'une de ses missions principales est la réunification familiale. Depuis déjà deux à trois ans, nous constatons une augmentation des sollicitations pour refus de visa. Le nombre de visas de réunification familiale accordés a baissé en 2023 de 48% par rapport à 2022. Seuls 6 376 visas ont été délivrés en 2023, soit 25 par jour ouvré contre 10 553 en 2022.

En effet, suite à un refus de visa, les personnes ont alors seulement trente petits jours pour contester la décision dans une phase pré contentieuse, à savoir devant la Commission des refus de visas à Nantes. Bien entendu, il s'agit d'un recours juridique que les personnes peuvent difficilement réaliser seules : alors le GAS le fait. La demande est importante, environ une bonne vingtaine de recours à faire chaque mois. Les refus viennent de tous les pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Somalie, Afghanistan...) et les motifs de refus sont variés (suspicion de documents frauduleux, absence de preuve quant à la situation de l'autre parent, membres de familles non éligibles à la réunification familiale...).

Cette activité requiert un esprit de synthèse et une rapidité à comprendre la situation familiale. Or les délais sont très courts, d'autant que les personnes réfugiées reçoivent souvent le refus plusieurs jours voire plusieurs semaines après la notification.

Ces recours administratifs préalables créent une frustration car il est courant et connu que pour la très grande majorité des recours, soit ils sont rejetés par la Commission, soit cette dernière ne répond pas. Et pourtant ils sont obligatoires avant de saisir le Tribunal Administratif de Nantes. On explique au réfugié, dès le refus par le consulat, le processus, car on préfère anticiper et ne pas créer de faux espoirs, même si, au final, notre discours se termine par une réelle touche d'espoir. Je dis toujours que les familles finissent toujours par arriver : « c'est devant le Tribunal que vous aurez de très grandes chances de gagner ».

Pour se reconstruire par l'amour, fonder une famille, tout simplement vivre à deux, un certain nombre de réfugiés trouvent cet amour dans leur pays d'origine après l'obtention

du statut : nous sommes ainsi davantage sollicités par des BPI souhaitant se marier à l'étranger et nous les accompagnons dans ce parcours auprès des ambassades puis en déposant des demandes de regroupement familial à l'OFII.

Il faut savoir manier le droit face à des vérités qui tordent le cœur et l'esprit de ces familles exilées quand l'administration se permet de douter de la réalité de leur vie familiale. C'est une douleur et une violence sans nom pour ces réfugiés qui ont souvent tout sacrifié pour aussi protéger leurs familles restées au pays.

Le GAS peut témoigner que les liens familiaux transcendent les frontières et c'est alors que la résilience résonne.

Un exemple de décision du juge administratif – TA n°2300388 – qui récapitule le parcours administratif d'une demande de réunification familiale, rejetée presque systématiquement par l'administration, laquelle est presque systématiquement sanctionnée par la Juridiction administrative – au moins deux ans de procédures en moyenne.

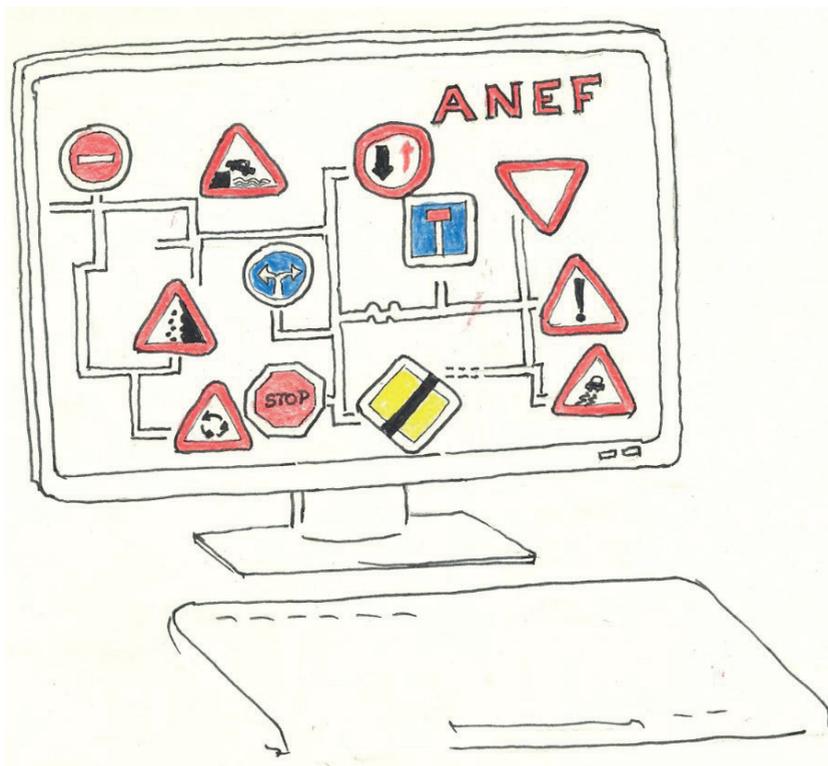
Considérant ce qui suit :

1. [REDACTED], ressortissante sénégalaise, née le [REDACTED] à Dakar (Sénégal), s'est vu reconnaître le bénéfice de la protection subsidiaire par une décision du **26 avril 2021** du directeur général de l'office français de protection des réfugiés et apatrides. Les enfants mineurs [REDACTED] qu'elle présente comme ses enfants, ont déposé des demandes de visas d'entrée et de long séjour en France en qualité de membres de famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire auprès de l'autorité consulaire à Dakar (Sénégal). Par des décisions du **21 mars 2022**, cette autorité a refusé de délivrer les visas sollicités. Le **14 septembre 2022**, la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours contre ces refus consulaires, a recommandé au ministre de l'intérieur de délivrer les visas. Par une décision du **21 novembre 2022**, dont Mme [REDACTED] demande l'annulation, le ministre de l'intérieur a refusé de délivrer lesdits visas.

DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup> : La décision du ministre de l'intérieur du 21 novembre 2022 est annulée.

Rendu public par mise à disposition au greffe le **19 décembre 2023**.



## 🔗 LA RÉUNIFICATION FAMILIALE AU GAS EN 2023

573 personnes bénéficiaires de la protection internationale ont été aidées en 2023 pour faire venir leur famille laissée dans un contexte sécuritaire dégradé, au titre de la réünification familiale.

Cette procédure, spécifique aux personnes réfugiées qui ont la possibilité de faire venir leur famille sans avoir à remplir les conditions de ressources ou de logement, tient compte de l'urgence et des risques qui pèsent sur la famille d'une personne protégée en France au titre de l'asile.

Au moins 193 membres de familles en 2023 ont ainsi pu rejoindre leurs proches déjà protégés en France... Cela concernait 74 ménages BPI, dont 22 femmes seules, qui ont ainsi pu réunir leur famille après plusieurs années de procédure, soit 42 femmes, 2 hommes et 149 enfants.



**❖ TÉMOIGNAGE D'ÉGLANTINE, CHARGÉE DE LOGEMENT AU GAS DEPUIS JANVIER 2023****Un an de mission (presque) impossible : l'objectif logement des réfugiés au Groupe Accueil et Solidarité**

*Lorsque j'ai foulé pour la première fois le sol du Groupe Accueil et Solidarité le 4 janvier 2023, je m'attendais à quelques défis. Cependant, rien ne pouvait me préparer à l'ampleur des difficultés auxquelles j'ai été confrontée en plongeant dans le tumulte du logement des réfugiés en Ile-de-France. C'était comme naviguer dans un océan agité, où chaque vague apportait son lot de requins de la discrimination, de dauphins stigmatisants et de méduses bureaucratiques.*

*Dès le départ, je me suis sentie comme une exploratrice intrépide, prête à affronter tous les obstacles avec une détermination sans faille. Ma mission principale : résoudre le casse-tête du logement pour les réfugiés. Mais cela s'est révélé être bien plus complexe que prévu. Fort heureusement, l'acharnement sans faille des bénévoles et stagiaires sur cette thématique a rendu la tâche moins ardue.*

*Malgré nos efforts, nous avons été confrontés à des défis majeurs cette année : la baisse de 4000 nuitées hôtelières dans l'hébergement d'urgence (notamment en raison des JO) ainsi que des consignes plus strictes sur la priorisation des ménages au 115, autant de choses qui ont engendré une hausse significative et visible de personnes accompagnées au GAS se retrouvant à la rue, notamment des femmes avec enfants.*

*Pendant ce temps, pas plus réjouissant, le nombre de demandeurs de logements sociaux n'a cessé d'augmenter, atteignant désormais 650 000 en Île-de-France. Sur ce même territoire, c'est plus de 44 000 personnes reconnues prioritaires au titre du DALO qui attendent désespérément d'être relogées. Avec seulement une attribution pour dix demandeurs par an, ce ratio est plus inquiétant que jamais. Ces chiffres témoignent de la crise du logement à laquelle nous faisons face, et de l'urgence d'agir.*

*Malgré ces défis insurmontables, il y a eu bien sûr des moments de joie et de triomphe. Accompagner les personnes bénéficiaires de la protection internationale vers le logement, c'est permettre un meilleur accès au droit à des personnes souvent mal informées, démunies face au flou juridique et administratif. C'est leur donner les billes, le coup de pouce nécessaire à l'accès au logement.*

*Et fort heureusement, nous disposons d'outils précieux pour affronter ces défis. Nos logements en intermédiation locative représentent une ressource essentielle dans notre lutte quotidienne. Ils sont comme des phares dans l'obscurité du chaos. Avec une vingtaine de ménages accueillis, nous pouvons affirmer que nous faisons une réelle différence, même si cela peut parfois sembler aussi difficile que vider l'océan avec une simple cuillère à café.*

*Les clefs des logements du GAS...*

**❖ TÉMOIGNAGE DE R.C, LOGÉE PAR LE GAS**

*Je viens du Cameroun que j'ai dû fuir et j'ai demandé l'asile en France. Pendant ma demande d'asile, j'ai été logée au CADA de Montargis. Ma procédure a duré un an et, par la grâce de Dieu, j'ai obtenu le statut de réfugiée après un recours à la CNDA en mai 2023. J'ai dû quitter mon CADA et j'ai choisi de venir à Paris pour suivre une formation.*

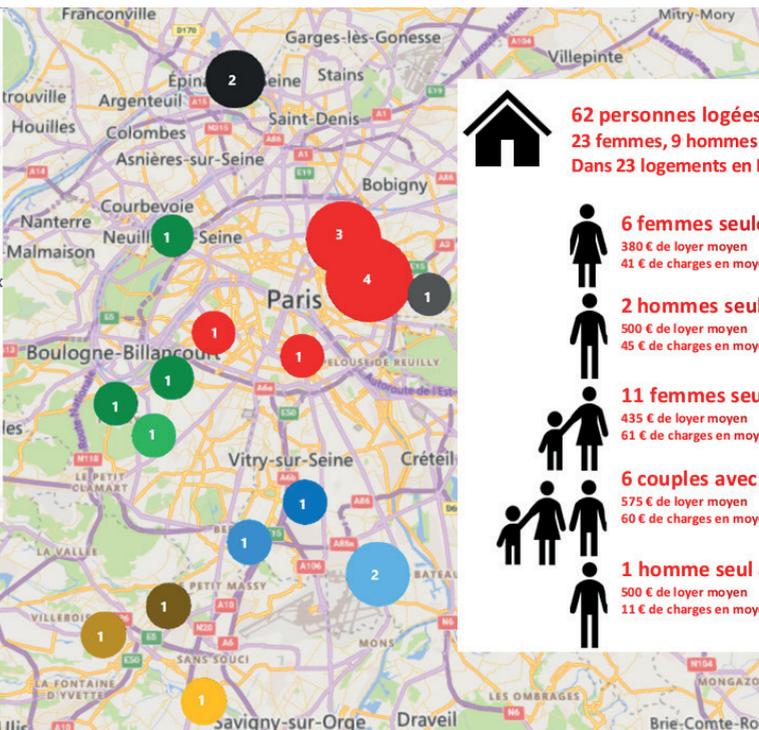
## ACTIVITÉS - LOGEMENT

*J'avais le projet d'être assistante éducative et sociale (AES) et de m'occuper de personnes handicapées.*

*Mais il fallait que je trouve à me loger avec ma fille de vingt mois. Rapidement, le 115 m'a proposé un logement. Mais au bout de quinze jours, ils m'ont dit que ma prise en charge était terminée et que je n'avais qu'à recommencer à appeler le 115. J'avais trouvé une formation d'AES qui devait commencer en octobre. Mais deux semaines avant cette date, j'étais dans la rue avec mon bébé. Étant désespérée, j'ai supplié la dame du 115 qui m'a adressée à l'association Utopia 56, disant qu'elle n'avait même pas le droit de me communiquer cette adresse. Je me suis donc rendue à la direction d'Utopia. Là j'ai rencontré Yann, le directeur de l'association ; il a pris mes coordonnées, m'a donné les siennes et a communiqué ces informations aux bénévoles présents place de l'Hôtel de Ville où je me suis rendue. A l'Hôtel de ville, j'ai rencontré beaucoup de femmes enceintes ou avec des bébés, dans la même situation que moi. Se retrouver dans la rue en plein hiver, c'est vraiment dur ! Utopia nous trouvait des particuliers chez qui on pouvait passer une nuit. J'ai fait cinq familles mais certaines nuits, ils nous donnaient des tentes pour dormir, faute de place. On m'a envoyée chez une dame qui a vraiment été très gentille avec moi, qui s'est prise d'affection pour ma fille, et voyant que j'étais malade, m'a proposé de passer une semaine chez elle pour récupérer. Cette période fut tellement chaotique que j'ai dû abandonner ma formation, alors que je m'étais battue pour trouver une place en crèche. Mais sans abri, et logée loin de la crèche, je n'ai pas pu continuer. C'est là que j'ai contacté le GAS et C. qui m'avait accompagnée à l'OFPPA. Le GAS m'a proposé une chambre à Neuilly. C'est petit mais je suis à l'abri et chez moi, grâce au GAS.*

*Maintenant, je me démène pour trouver une formation en alternance et un emploi, toujours aidée par le GAS dans cette recherche. J'espère bien y arriver et me sortir de la précarité en trouvant un travail et un logement.*

-  75013
-  75015
-  75019
-  75020
-  Chevilly-Larue
-  Clamart
-  Épinay-sur-Seine
-  Fresnes
-  Issy-les-Moulineaux
-  Longjumeau
-  Massy
-  Meudon
-  Montreuil
-  Neuilly-sur-Seine
-  Orly
-  Palaiseau



### ❖ LE GAS ACCOMPAGNE DES RÉFUGIÉS QUI VEULENT TROUVER UN EMPLOI.

Parmi les 95 personnes accompagnées en 2023, beaucoup ont trouvé un emploi, souvent dans une entreprise d'Insertion, puisque le GAS est habilité comme prescripteur pour ces entreprises. Quelques réfugiés ont aussi été acceptés dans les programmes HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi) créés par le Ministère du Travail pour les BPI et comprenant un module d'apprentissage du français et une formation en alternance (donc rémunérée) dans un métier dit en tension (souvent BTP). D'autres ont trouvé un emploi dans le dispositif normal. Cette activité, relativement nouvelle au GAS, suscite de plus en plus de demandes.

Par ailleurs, le projet financé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) nous a permis de réaliser un beau partenariat avec l'association les Entreprises pour la Cité (LEPC) pendant trois ans, jusqu'en octobre 2023. Très concrètement, il s'agissait pour le GAS d'orienter les bénéficiaires de la protection internationale vers une formation de mise à niveau de deux mois, réalisée par l'équipe de LEPC : atelier CV, mise en situation, rencontre avec un réseau d'entreprises, cours de FLÉ (Français, Langue Etrangère) ... Ce partenariat a permis sur trois ans d'accompagner vers l'emploi plus de 200 bénéficiaires de la protection internationale tout en nouant un lien complémentaire avec LEPC.

### ❖ LE TRI DU GAS, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DES RÉFUGIÉS DEPUIS PLUS DE 40 ANS !

Parmi les diverses activités du GAS, il y en a une un peu méconnue : la brocante, gérée par celles qui sont appelées familièrement « Les Brocanteuses ».

Tous les mardis matin, venant de Villejuif, ou de diverses lointaines banlieues, ou même parfois de province, arrivent en ordre dispersé quelques dames qui se retrouvent au rez-de-chaussée du GAS pour ouvrir et trier les cartons rapportés par les chauffeurs lors de leurs tournées de collecte solidaire. Certaines sont membres du GAS depuis longtemps - de cinquante ans à une dizaine d'années- ou plus récemment. Elles ont des profils divers : quelques-unes ont une longue expérience de chineuses ou de bricoleuses, mais toutes se retrouvent dans les valeurs défendues par le GAS. L'ouverture des cartons est toujours un moment de suspense : que va-t-on découvrir ? de la vaisselle de tous les jours en bon état, qui pourra être donnée aux réfugiés venant chercher du mobilier le samedi suivant, des objets d'exception, un service de table en porcelaine de Limoges, des verres en cristal, une statuette en bronze signé, un brûle-parfum asiatique ancien ?

Parfois des objets très inattendus et encombrants comme un joug pour les bœufs ou une collection d'une centaine de salières originales.

Il peut y avoir des déceptions, des objets mal emballés, cassés. Tout est possible. Certains objets doivent parfois être nettoyés, réparés. Lors de l'ouverture des cartons, on peut ressentir une certaine émotion quand on s'aperçoit que c'est tout ce qui reste de la



vie d'une personne âgée isolée qui est là, sur la table et qu'on apprend tout sur elle, son histoire, ses goûts. On a d'autant plus à cœur de respecter ce don.

Après le tri, la fixation des prix suscite parfois des discussions animées entre les brocantes. Il y a celles qui veulent fixer un prix juste et celles qui tiennent surtout à vendre. Il faut parfois faire des recherches sur internet, chercher des acquéreurs extérieurs pour les objets très spécialisés.

Les brocantes ont d'autres occasions de montrer leur énergie lors des quatre brocantes annuelles. Pour chaque brocante, il faut trois jours complets de travail intense : le vendredi est consacré à l'installation des objets de la façon la plus attrayante possible. Le samedi, jour de la vente, est une journée très active. C'est l'occasion d'accueillir les habitants de Villejuif avec lesquels des liens sympathiques se sont noués au fil des ans, d'échanger, d'informer les visiteurs sur les activités du GAS et parfois même de recruter, parmi les fidèles acheteurs, des bénévoles. Le lundi suivant est consacré au rangement des objets invendus, toujours trop nombreux au gré des brocantes.

C'est une activité bien plus vivante et plus enrichissante qu'on ne le penserait a priori !

## ❖ TÉMOIGNAGE DE MARIE-YVONNE, NOUVELLE BÉNÉVOLE AU GAS

*« Cela fait maintenant plus d'une année que j'ai rejoint l'équipe du GAS, quelques mois après avoir quitté mon métier d'infirmière.*

*Ce fut pour moi une plongée dans un monde qui m'était totalement inconnu, celui des exilés et des demandeurs d'asile.*

*Je me suis sentie de suite accueillie et accompagnée par toutes ces personnes qui font le GAS.*

*C'est vers les permanences d'accueil que j'ai pu aller à la rencontre de ces hommes et femmes en demande de soutien ; être en binôme m'a rassurée car j'avais tout à apprendre.*

*J'y ai trouvé beaucoup de similitudes avec mon ancienne activité, car là aussi c'est une confrontation avec beaucoup de souffrance et parfois un ressenti d'impuissance, mais c'est aussi des moments de grandes joies, où un merci, un sourire sont bien réconfortants.*

*Le GAS c'est également cet esprit d'équipe qui est si présent, la richesse de personnalités et de compétences différentes, les valeurs communes où le mot Solidarité prend toute sa puissance.*

*Merci à vous car d'être à vos côtés me permet de donner du sens à ma nouvelle vie de toute jeune retraitée ! »*



Bénévoles du GAS lors du remier accueil en permanence.

### ❖ LE GAS DANS LE PAYSAGE MILITANT EN FAVEUR DES EXILÉS.

Notre association tourne toute l'année en sous-effectif : recevoir plus de 1000 personnes par an nous oblige donc à prioriser et il n'est pas évident de dégager un temps satisfaisant à l'important travail de plaidoyer inhérent à toute activité de soutien aux exilés.

Au-delà de notre rapport d'activité, nous tâchons donc de diffuser et de prendre part à différents communiqués qui nous sont proposés par des partenaires. Le GAS est ainsi présent sur des mail-listes de diffusion réunissant plusieurs dizaines de structures, dont certaines déploient des ressources importantes en termes de plaidoyer. Ces partenariats sont très importants car ils portent la voix des petites associations comme la nôtre tout en coordonnant les actions militantes. Le GAS a ainsi pu s'associer à une quinzaine de textes qui défendaient nos valeurs d'accueil et de soutien.

Par ailleurs, nous participons directement au fonctionnement d'association amies, en étant membre du conseil d'administration de l'**ANAFE**, qui défend le droit des exilés aux frontières et en zone d'attente, ainsi que de l'association « **De Quel Droit** » qui héberge et anime une base de jurisprudence spécialisée dans le contentieux des étrangers. Par ailleurs, nous poursuivons un partenariat étroit avec **Solidarités Nouvelles pour le Logement en Essonne (SNL 91)**.

Nous participons également à différents collectifs, comme la **Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)** ou le Groupe Asile Ile-de-France. Nous partageons également notre expertise d'accompagnement vers le logement lors de rencontres au sein de la **Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)**.

A cela s'ajoute, en 2023, le collectif **Villejuif Ville d'Accueil** créé en opposition à la nouvelle loi sur l'immigration et deux débats-conférences ont ainsi pu être organisés à Villejuif.

A travers ces actions de plaidoyer et de soutien, il s'agit aussi pour nos membres de défendre une certaine vision solidaire de la société, tenant compte des priorités rencontrées sur le terrain, à rebours du prétendu rejet global des Français sur les migrations.



## Villejuif Ville d'Accueil - VVA

L'année 2023 a été fortement marquée par les « turbulences » législatives liées aux droits d'asile et d'immigration. En janvier 2023, le premier projet de loi a été présenté par M. Darmanin. Ce projet de loi met en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour, permet une criminalisation du statut d'immigrant et remet en cause nos principes républicains. Les réactions républicaines ont été nombreuses et vives, le G.A.S a su se montrer présent à de nombreux plaidoyers.

Suite à des réunions organisées par la Ville de Villejuif et de concert avec plusieurs associations ayant une démarche solidaire, nous avons décidé de mutualiser nos efforts sur le plan local de manière à réaliser des actions communes en réponse à ces propositions de loi.

L'idée d'un collectif d'Associations Villejuifoises, actrices de la solidarité, nous a semblé évidente : ainsi a été créé Villejuif Ville d'Accueil (V.V.A.).



**NON À LA LOI DARMANIN**    **CONTRE LA REPRESSION, L'ENFERMEMENT ET LES EXPULSIONS**    **POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE D'ACCUEIL RÉGULARISEZ**

**LOI IMMIGRATION MOBILISONS-NOUS !**

**Accès aux papiers** (asile, droit du sol...)

**Protection des personnes** (santé, logement...)

**Régularisation des travailleurs** (métiers en tension)

**Vendredi 8 décembre 2023 de 19h à 21h**  
Médiathèque - esplanade Cosnier 94800 Villejuif

Réunion publique  
sur la loi examinée en ce moment à l'Assemblée nationale

**Mathias Venet**  
Collectif Villejuif Ville d'Accueil

**Aboubacar Dembélé**  
délégué du piquet Chronopost à Alfortville

**Rachel Kéké**  
députée du Val-de-Marne

**Sophie Taillé-Polian**  
députée du Val-de-Marne

Villejuif Ville d'Accueil  
collectif.vva@gmail.com

UCIJ 2023  
UNION DES COLLECTIFS IMMIGRÉS DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Dans un premier temps, une campagne d'informations nous a semblé indispensable pour présenter les impacts de ce projet de loi qui a fait l'objet de nombreuses versions au fil de l'année. Ainsi, nous avons organisé deux réunions de communication et de débats portant sur ce projet de loi. La première réunion a eu lieu le 25 mars 2023 à la médiathèque de notre commune et la seconde le 8 décembre 2023, à laquelle ont participé deux députés de notre département et ceci en plein débat de l'Assemblée nationale. De nombreux villejuifoises ont participé à ces deux réunions.

Le projet de ce collectif est désormais de mutualiser les compétences de chaque association de manière à être plus efficaces et également de mettre en avant sur le plan local les éléments de réponse que nous sommes susceptibles d'apporter à une demande de plus en plus importante de solidarité.

**L'ANEF a été le combat du collectif Asile IDF pour l'année 2023.**

Un rassemblement a eu lieu le 20 juin, journée mondiale des réfugiés, devant le Ministère de l'Intérieur avec comme mot d'ordre :

« Stop à l'abandon administratif des réfugiés et de leurs familles »

En 2022, 56 179 personnes exilées ont obtenu le statut de réfugié en France. Malgré une protection obtenue après un long parcours difficile et épuisant, les difficultés administratives continuent pour les personnes venues chercher refuge en France.



### ➤ Un partenariat de confiance avec les équipes de terrain des services décentralisés de l'État

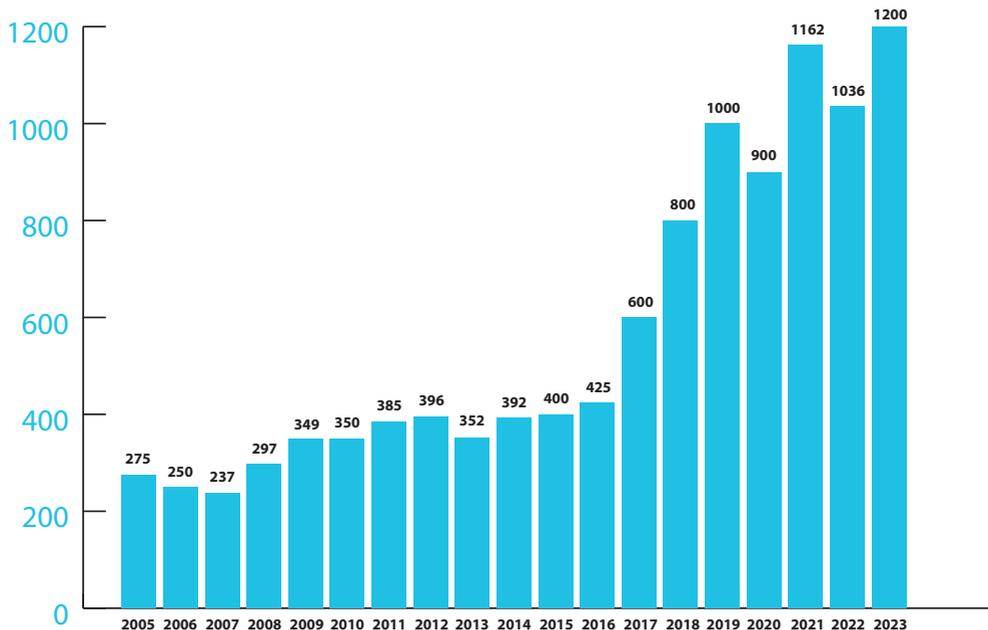
Parmi nos partenaires, la relation de confiance qui s'est établie avec les DRIEETS et DDETS franciliennes en charge des programmes budgétaires en faveur des BPI doit être mentionnée.

Loin des débats politiques hors-sol qui, en 2023, semblaient refléter la seule approche étatique des questions migratoires, il faut souligner ici l'engagement de terrain des équipes en charge des politiques de solidarité. Le GAS a été financé par les DRIEETS du 94, du 75, du 92, 94 et par les DDETS du 77, 78 et 91, au prorata du public BPI accompagné dans nos locaux mais résidant dans ces départements. Les services chargés de l'examen des dossiers sont à l'écoute des difficultés rencontrées, le suivi est constructif, les interlocuteurs sont accessibles et possèdent une très bonne connaissance du paysage associatif, au regard des besoins rencontrés dans les territoires. Cela rappelle que, sur le terrain, associations et pouvoirs publics savent très bien travailler de concert, dans un même élan citoyen et solidaire.



En 2023 nous avons accompagné 1 212 ménages, dont 670 qui étaient suivis pour la première fois. Cela représentait un total de 3634 personnes, dont 2121 enfants, pour la plupart à l'étranger et concernés par la demande de réunification familiale.

## ❖ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES AU GAS



38% des ménages suivis étaient représentés par des femmes, dont la moitié étaient isolées.

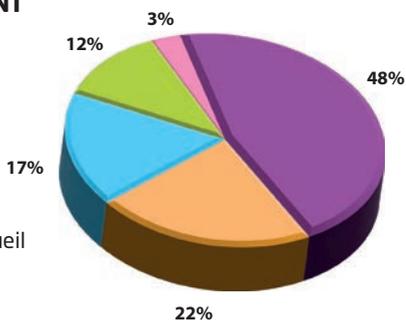
1 128 ménages étaient bénéficiaires de la protection internationale (dont des parents ou conjoint de BPI), 93 ménages ont été accompagnés au titre de l'asile par notre équipe de bénévoles, dont 39 au récit de vie et 49 accompagnés par un bénévole du GAS devant l'officier de protection (tiers observateur).

Par ailleurs, 102 ménages BPI ont pu bénéficier d'une aide à l'ameublement dans leur premier logement social, grâce à la générosité de plusieurs centaines de particuliers dans toute Île-de-France chez qui nous avons pu collecter des meubles, de l'électroménager, des objets pour la brocante, etc.

Cela représentait 3141 actes d'accompagnement, pour une moyenne de 260 rendez-vous par mois, soit un peu plus de 10 rendez-vous par jour, réalisés par notre coordinatrice juridique, notre chargée de logement, deux stagiaires, trois volontaires en service civique et une dizaine de bénévoles chevronnés qui se sont formés à l'accompagnement, notamment les démarches en ligne...

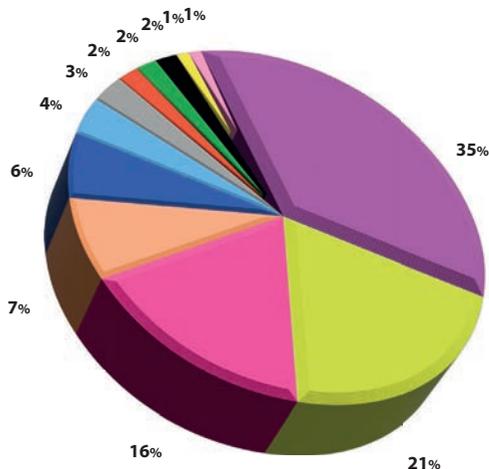
## ❖ SITUATION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

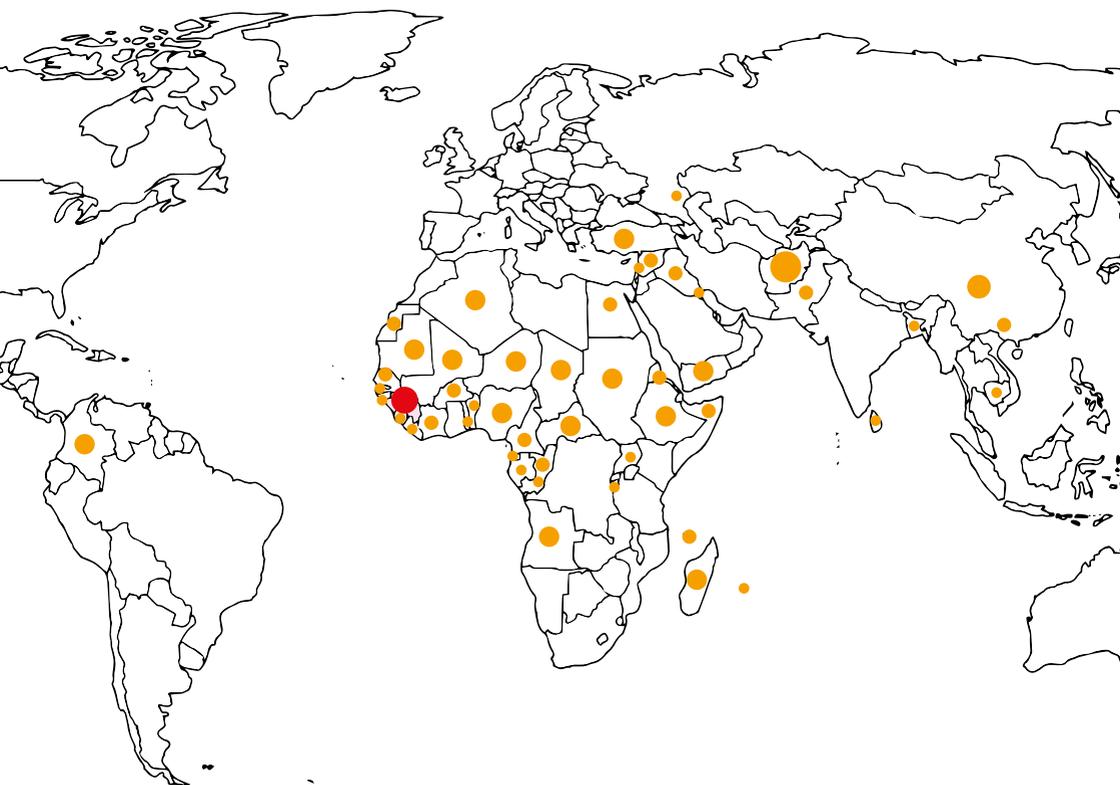
- Dans un logement personnel
- Dans un foyer/résidence sociale
- Chez un tiers
- Dans un centre d'hébergement ou centre d'accueil
- Autre situation



## ❖ L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DU GAS EN 2023

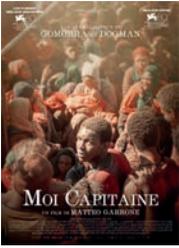
- Réunification familiale
- Accompagnement vers le logement
- Démarche en ligne TDS
- Droits sociaux
- Mobilier solidaire
- Accompagnement vers l'emploi
- Tiers observateur
- Aide au recit asile
- Aide au transport
- Accompagnement locataires GAS
- Naturalisation
- Santé





Principales nationalités	
Guinée-Conakry	41%
Côte d'Ivoire	16%
Afghanistan	11%
Congo (RDC)	4%
Mauritanie	3%
Somalie	3%
Mali	3%
Soudan	3%
Érythrée	2%
Sénégal	2%
Éthiopie	2%

Deux films récents illustrent quelques aspects du parcours des migrants pour rejoindre l'Europe et le rôle des passeurs.



### › MOI CAPITAINE

Réalisé par Matteo Garrone, suit "l'aventure" de deux jeunes sénégalais de seize ans prêts à tout pour rejoindre l'Europe porteuse de tous leurs espoirs.

Du Mali au Niger, puis à travers le Sahara et une longue détention en Libye suivie d'une épique traversée jusqu'en Sicile, nous accompagnons ces deux jeunes rackettés et maltraités tout le long du chemin par des passeurs profiteurs qui les abandonnent en plein désert et les livrent aux mafieux libyens qui les vendent comme esclaves avant de les "mettre à la mer" dans un vieux cargo dont l'un d'eux est nommé capitaine donc responsable de la traversée et de tous ses camarades d'infortune. Parcours initiatique, violent, basé sur une histoire vécue.

La fermeture des frontières européennes favorise l'exploitation des populations en quête d'un avenir meilleur par des mafieux sans aucune pitié, à la recherche de profits faciles et importants bien souvent sans aucune répression.



### › LA TÊTE FROIDE

Réalisé par Stéphane Marchetti, raconte le passage de la frontière franco-italienne à travers l'histoire d'une femme du Briançonnais paumée et très précaire, vivant de petits trafics transfrontaliers, qui se trouve, sans le vouloir, confrontée aux migrants, nombreux dans cette région.

Par opportunisme plus que par altruisme, elle accepte contre rémunération - pour aider un gambien croisé sur la route - de réaliser quelques passages de frontières avec sa camionnette remplie de migrants comme elle faisait précédemment avec des cigarettes. Le franchissement des limites de la loi est pour elle une stratégie de survie. Mais peu à peu l'empathie et l'humanisme l'emportent. Quelles limites sommes-nous prêts à franchir pour venir en aide à autrui ?



### › ILS DEMANDAIENT L'ASILE

Chronique d'un juge du droit d'asile, Yves Medinalls. Un juge du droit d'asile parle. Pour la première fois. Certes il ne parle pas des affaires qu'il a personnellement examinées. Mais à partir de l'expérience qu'il a acquise en instruisant en 5 ans plus d'un millier de dossiers, il a imaginé dix cas-types de demandeurs d'asile venus de dix pays différents.

## ❖ FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de 2023 qui ont eu un impact financier sont les suivants :

- 1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le parc comprenait 16 logements. Au cours de l'année, nous en avons rendu 2 (Chevilly et Meudon) et pris 1 nouveau (Neuilly) en location. Au 31 décembre 2023, le parc est donc de 15 logements, soit environ 62 personnes logées ; (dans 23 logements si l'on inclut les chambres en colocation).
- 2) Les charges d'énergie (gaz et électricité) sont prises en direct par les locataires, sauf pour les logements en colocation (provision) ;
- 3) Nous n'avons pas eu le projet FAMI 2022-23 et nous avons soldé les anciens dossiers FAMI 2018 et FER 2013 en reprenant les provisions ;
- 4) Nous avons comptabilisé en 2023 la succession d'une ancienne bénévole ;
- 5) Le projet PIC s'est terminé le 31 octobre 2023. Le montant des dépenses certifiées pour l'ensemble du projet est de 346 406,83€, supérieur au budget (341 370€), nous pouvons donc prendre en produit le solde de la subvention de la CDC non comptabilisée les années précédentes, soit 66 409€.

Les comptes sont repris dans les tableaux des pages suivantes et seuls les principaux montants sont mentionnés dans ce texte.

## ❖ LES PRODUITS

**Le total des produits pour l'exercice 2023 s'élève à 690 665,60 €.** Pour mémoire, ce montant s'était élevé à 641 556 € en 2022. Soit une augmentation de 8,1%, augmentation due au legs mentionné ci-dessus.

Les principales sources de financements du GAS sont les subventions (DRIEETS, Ville,

CDC...), les dons et les locations, qui représentent les 3/4 des produits. Le dernier quart est assuré par les contributions des fondations, les brocantes, les aides à l'emploi et les reprises de provisions ou produits exceptionnels (cette année le legs mentionné).

Les points significatifs concernant les produits sont :

1. Les subventions n'ont pas diminué malgré le démarrage du projet AGIR : 213,8k€ dont DRIEETS IdF : 141,2k€, CDC pour PIC : 66,4k€,
2. Les contributions financières ont augmenté : 44,5k€ dont FAP : 15k€, Bru-néau 15k€, fondation GODF : 10k€... ;
3. Les dons sont encore très importants : 150k€ ;
4. Les loyers perçus baissent suite à la diminution du nombre de logements, mais la refacturation des charges locatives la compense partiellement : 136,8k€ ;
5. Legs d'une ancienne bénévole : 59,6k€ (partie succession en attendant l'assurance-vie cette année).

## ❖ LES CHARGES

**Le total des charges pour l'exercice 2023 s'élève à 644 998,41 €.** Pour mémoire, ce montant s'était élevé à 699 582 € en 2022. Soit une diminution de 7,8%.

Le total des charges de fonctionnement (toutes les charges hors les frais de personnel, les amortissements et les charges exceptionnelles) s'élève à 276 186 €. Pour mémoire, ce montant s'est élevé à 348 564 € pour l'exercice 2022. Soit une variation de -72 378 € (20,8%). Cette évolution est principalement due à la diminution des loyers payés, de l'entretien des logements et des charges sur exercices antérieurs.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnements sont les loyers et charges des logements, les entretiens et réparations des logements et véhicules, les loyers et charges des locaux (Villejuif et Le Kremlin Bicêtre) et les honoraires.

Les dépenses de masse salariale se sont élevées à 324 747 €, contre 311 458 € en 2022 (soit +4,3%).

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 570 € (6 280 € en 2022).

Le montant total des charges exceptionnelles s'élève à 41 884 € (23 294 € en 2022). Il s'agit notamment des dépenses sur les exercices antérieurs, et de pertes ou reprises diverses (dont solde des projets FER2013 et FAM12018 pour 44 741€ couverts par une reprise de provision de 45 000€).

Les charges sur exercices antérieurs sont affectées aux activités les concernant.

## ❖ LES ACTIVITÉS

Les charges de personnel sont réparties sur les activités afin de donner une image complète de chacune d'elles. La fin du projet PIC a entraîné une modification de cette répartition pour novembre et décembre. Cette nouvelle répartition est conservée en 2024.

Les subventions, dons et contributions sont affectés aux activités pour équilibrer charges et produits de chacune. Le résultat est affecté aux frais de gestion.

Les montants des charges et des produits affectés à chaque activité sont détaillés dans les tableaux des pages suivantes.

### ➤ Hébergement

Le parc de logement est passé de 16 à 15, entraînant une baisse des loyers versés (24k€) et des loyers encaissés (-22,5k€) compensée partiellement par une augmentation de

la refacturation des charges (+17,8k€). La contribution de la fondation du GODF a permis d'aider certains locataires à faire face à des difficultés temporaires, ce qui a réduit le montant des loyers impayés.

Le montant des charges de personnel affectées à l'hébergement est de 102,4k€

### ➤ Mobilier solidaire et brocantes

Les dépenses directes liées à cette activité ont diminué, principalement par baisse des coûts d'entretien et d'amortissement de la camionnette (-27%). Comme ce sont les ramasses du mobilier solidaire qui alimentent les stands des brocantes, nous avons associé les brocantes (principalement des produits) au mobilier solidaire (principalement des charges). Le temps peu favorable lors des ventes n'a permis de récolter que 13,2k€ pendant ces quatre journées.

Le montant des charges de personnel affectées au mobilier solidaire (chauffeur et manutentionnaire) est de 59,4k€

### ➤ Aide juridique

Les frais de personnel représentent l'essentiel des charges de cette activité. Les autres dépenses sont en légère baisse par rapport à l'an dernier (-2k€).

Le montant des charges de personnel affectées au juridique est de 51,9k€

### ➤ Projet PIC

Ce projet est terminé depuis le 31 octobre 2023. Sur l'ensemble du projet, les dépenses certifiées sont supérieures au budget. En 2023, nous avons affecté à cette activité l'ensemble des coûts indirects prévus au budget (56,5k€), ce qui augmente les frais à 71,6k€, contre 14,5k€ en 2022.

Le montant des charges de personnel affectées au projet PIC est de 48,2k€.

## › Frais de gestion

Cette « activité » regroupe toutes les charges qui ne sont pas affectées aux autres activités, dont une partie du local de Villejuif et les régularisations des projets FAMI. Les frais indirects imputés au projet PIC ont été prélevés sur les frais de gestion, ce qui en diminue les charges.

Le montant des charges de personnel des frais de gestion est de 51,9k€

## › Salariés

Les salariés ont eu une augmentation de 5% en 2023 par rapport à 2022. Les salaires brut (hors primes) ont augmenté de 10,7k€ à cause de cette augmentation générale mais les primes ont été moindres car, cette année, nous n'avons pas reçu de financement pour des primes « Ségur ». Les charges sociales ont augmenté en conséquence. Le montant des salaires et charges est réparti sur l'ensemble des activités. Son montant total n'est indiqué que pour permettre une comparaison avec 2022.

Le montant des charges de personnel est de 324,7k€

## ❖ RÉSUMÉ

L'exécution budgétaire 2023 est en diminution par rapport à celle de 2022 en dépenses, mais en augmentation en produit, à cause du legs reçu.

L'exercice 2023 présente un résultat excédentaire de 45 667€ après un déficit de 58 026 € pour l'exercice 2022.

Le montant des fonds à long terme s'élevait à 213 687€ fin 2023, contre 222 874€ à fin 2022.

La trésorerie au 31 décembre 2023 s'élevait à 64 091 €.

<b>CHARGES</b>	<b>CHARGES 2023</b>	<b>CHARGES 2022</b>
----------------	---------------------	---------------------

<b>HÉBERGEMENTS</b>	276 216	270 570
Loyers, charges, fluides	153 130	185 481
Entretien logements et divers	11 490	10 678
Honoraires et fonctionnement	4 155	28 274
Salaires et charges	102 960	-
Impayés et perte sur caution	4 481	46 137

<b>MOBILIER SOLIDAIRE</b>	83 102	32 667
Local Villejuif	16 572	15 161
Camionnette	3 640	10 936
Fonctionnement	2 874	3 149
Salaires et charges	59 446	-
Amortissements	570	3 422

<b>JURIDIQUE</b>	<b>75 516</b>	<b>14 456</b>
Aide réfugiés	5474	-
Salaires et charges	62 857	-
Fonctionnement	7 184	14 456

<b>PIC</b>	<b>119 812</b>	<b>14 360</b>
Local KB	10 954	12 485
Aide personnes suivies	955	638
Salaires et charges	48 169	-
Fonctionnement	59 733	1 236

<b>FRAIS DE GESTION</b>	<b>90 353</b>	<b>56 070</b>
Local Villejuif	10 638	9 815
Honoraires	9 062	10 078
Information	3 744	3 563
Salaires et charges	51 889	-
Fonctionnement	15 020	32 614

<b>SALAIRES &amp; CHARGES</b>	<b>325 322</b>	<b>311 458</b>
-------------------------------	----------------	----------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>644 998</b>	<b>699 582</b>
--------------------------	----------------	----------------

<b>RÉSULTAT</b>	<b>45 667</b>	<b>-58 026</b>
-----------------	---------------	----------------

<b>PRODUITS</b>	<b>PRODUITS 2023</b>	<b>PRODUITS 2022</b>
-----------------	----------------------	----------------------

<b>HÉBERGEMENTS</b>	276 216	194 668
Loyer et charges encaissés	137 956	148 386
Concours public	10 688	-
Subventions	52 500	-
Dons et contributions	73 834	17 339
Assurances et autres produits	1 238	28 942

<b>MOBILIER SOLIDAIRE</b>	83 102	31 573
Brocantes et livraisons	15 419	20 373
Concours public	5 485	-
Subventions	6 200	6 000
Dons et contributions	55 465	-
Autres produits	533	5 200

<b>JURIDIQUE</b>	<b>75 516</b>	<b>0</b>
Concours public	2 347	-
Subventions	67 563	-
Dons et contributions	5 606	-

<b>MOBILIER SOLIDAIRE</b>	<b>119 812</b>	<b>89 958</b>
Concours public	-	-
Subventions	66 409	84 958
Dons et contributions	53 403	-

<b>FRAIS DE GESTION</b>	<b>136 020</b>	<b>27 174</b>
Subventions	21 188	200
Dons et contributions	19 050	-
Leg	49 544	-
Autres produits	46 238	26 974

<b>PRODUITS NON REPARTIS</b>	<b>0</b>	<b>303 183</b>
Concours public	-	21 044
Subventions	-	123 190
Dons et contributions	-	158 949

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>690 666</b>	<b>641 556</b>
---------------------------	----------------	----------------



### ❖ FOCUS SUR UNE FAMILLE LATINO-AMÉRICAINNE DANS LE DÉDALE DE L'EXIL.

Comment peut vivre en toute légalité un demandeur d'asile sans repère culturel, familial, linguistique, sans aide financière, et sans le droit de travailler dans les six premiers mois de sa procédure d'asile ?

Voici l'histoire d'une famille composée d'une dizaine de membres (grands-parents + deux couples avec enfants) qui a dû quitter son pays pour échapper à la violence meurtrière s'y exerçant en toute impunité. Ils sont arrivés en France successivement sur un an, le temps de vendre les biens pour financer le billet d'avion de chacun ; durant cette période, ceux restés au pays ont déménagé, vécu cachés, les adultes quittant leur travail et les enfants étant dé-scolarisés.

Mais une fois arrivés en France, tout s'avère très compliqué : la langue puisqu'ils sont non francophones, les nombreuses subtilités bureaucratiques et administratives françaises, la souffrance de l'exil et de l'éloignement de leurs enfants et parents âgés, la dépendance aux autres (bénévoles, associations, services sociaux, citoyens solidaires), les problèmes de santé, ...

Ces demandeurs d'asile (sauf un) ne peuvent bénéficier de l'allocation de demande d'asile (ADA) qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins minimaux (hygiène, nourriture, forfait de téléphone, Navigo...), soit parce que le délai de dépôt de la demande d'asile est survenu après leurs 90 premiers jours de présence sur le territoire français, soit parce qu'ils ont refusé d'être transférés à 100, 320 et 420 km de leurs conjoint/enfants, suite à la décision arbitraire de transfert de l'OFII basée sur un algorithme...

Cette allocation ADA sera attribuée, au terme de plusieurs mois d'attente et de courriers, pour une des familles, du fait de l'aggravation par la précarité de la pathologie chronique des enfants.

Et une fois la carte ADA en main, ce n'est pas fini, il faut attendre son activation dans le délai de 30 à 45 jours (et encore si elle l'est, faute de prévenir l'intéressé, ou de non-connaissance ou non-fonctionnement de l'application) !

Comment se sortir d'un tel labyrinthe ?

À chacun de trouver une solution pour survivre : travailler au noir, chercher de l'aide pour les démarches, vivre en squat, faire la manche, se prostituer, vivre de trafic, dormir dans la rue ?

Pour les Latinos de notre histoire, option la moins pire : travail au noir pour manger malsain et pour sous-louer en banlieue parisienne une chambre de 12 m<sup>2</sup> pour 5, puis 7 personnes (dont 2 petits enfants) dormant sur des cartons à même le sol (pour 700-900€/mois) pendant des mois ; dans le même temps, inscription des enfants à l'école avec l'aide très positive des équipes scolaires et de la municipalité ; épicerie solidaire ; atterrir dans une association pour se faire aider pour les démarches ; s'inscrire à des cours

de français, puis hébergement gratuit le temps de trouver une certaine stabilité avec la reconnaissance rapide de leur statut de réfugié, l'ouverture et l'acquisition des divers droits sociaux et un travail.

Parallèlement à tout cela, doit se réaliser l'ouverture des droits à l'assurance Maladie et à la CSS (ex-CMU) à partir de trois mois de présence prouvée sur le territoire français. Mais la réponse n'a lieu souvent que deux mois après, au mieux, selon les conditions variables, voire inadéquates exigées d'un professionnel à l'autre (ex 1 : déclaration d'impôts des deux années précédentes ; ex 2 : date de présence sur le territoire français comptée à partir de la date d'enregistrement en préfecture) nécessitant alors courriers, recherche de contacts impossibles retardant l'attribution des droits.

Mais la solidarité transport (passe navigo réduit de 75 % sur la RATP et SNCF en Ile de France) est corrélée à l'attribution de la CSS, ce qui signifie que pendant quatre à cinq mois les demandeurs d'asile, de toutes les façons insolubles, ne peuvent voyager sans risquer d'être verbalisés (100€ pour un défaut de ticket de bus !). Dans la famille des Latinos, un des adultes ne bénéficie toujours pas de la CSS à sept mois de la demande, malgré courriers et appels téléphoniques.

Sans compter l'obligation d'ouverture d'un livret A, ou d'un compte bancaire pour les réfugiés.

Pour nos amis Latinos, rien ne se résout facilement et rapidement, car le traitement des dossiers est dématérialisé dans tous les domaines (OFPPA, CPAM, CAF, Pôle Emploi, ANEF pour les démarches des Étrangers...) : l'organisation désorganisée et déshumanisée, aberrante voire stupide de certains services prend du temps et de l'énergie à tous les protagonistes (courriers multiples, renvoi des mêmes documents, retard ou absence de réponses suivis de conséquences graves donnant un surcroît de problèmes,...), et apporte un stress inacceptable chez les demandeurs d'asile et réfugiés, de l'insatisfaction voire de la colère devant des mesures absurdes et le manque de compétence de certains professionnels.

Quand s'y ajoutent des demandes récurrentes de documents d'état-civil aux réfugiés pour leurs démarches administratives qu'ils ne peuvent produire, que faire ? En effet, il leur est interdit de contacter les autorités de leur pays d'origine, et leurs documents d'origine sont gardés systématiquement par l'OFPPA... sauf que leurs premiers documents d'état-civil créés par l'OFPPA ne seront émis et adressés que dans le délai actuel moyen de dix-huit mois !

Quand s'y ajoutent les changements de domiciliation et /ou domicile obligeant quelquefois à refaire toutes les démarches dans le nouveau département, ou aboutissant à l'absence de régularisation de la situation faute de la prise en compte des changements ou erreurs signalés.

Quand s'y ajoutent les difficultés à obtenir un titre de séjour, et à faire corriger des erreurs d'identité, ou de lieux, pourtant bien spécifiés. Et quand devant des préfectures, à 11h et 14h, il y a une centaine de personnes qui attendent dehors, et que dans le hall d'entrée on voit trois vigiles et deux usagers, que se passe-t-il donc alors que les aidants associatifs, sociaux et autres se battent au quotidien pour trouver des rendez-vous en préfecture et des professionnels à qui s'adresser ?

Quant à la CPAM, il faut appeler le 3646 (plateforme téléphonique) pour avoir un rendez-vous physique : l'agent donnera alors un rendez-vous téléphonique ultérieur au cours duquel sera donné le fameux rendez-vous physique. Et pour les non-réponses, problèmes de documents soi-disant non arrivés, non régularisation, il faut INSISTER encore et encore et à défaut prendre un rendez-vous physique, ou faire une mise en demeure, ...

Dans la famille des Latinos, une des trois familles n'a toujours pas perçu le RSA depuis juin 2023, (sauf une fois) et il manque toujours la CSS pour la conjointe, qui ne peut donc consulter faute de pouvoir faire l'avance des frais. Et côté titre de séjour, une erreur d'adresse n'est toujours pas corrigée, et complique donc ses démarches pour l'obtention de sa carte (pas de son statut).

Donc encore à suivre...encore et encore. Cette histoire illustre bien la nécessité de remettre de l'humanité à tous les niveaux autour de ces personnes qui sont dans l'obligation de quitter leur pays juste pour rester en vie, mais aussi de valoriser l'importance de chacun à sa place d'accompagnateurs sociaux, associatifs, bénévoles, et citoyens.



➤ Témoignages de membres de cette famille colombienne

### ❖ TÉMOIGNAGE de S (14 ans).

«Ma première difficulté est la langue et savoir comment me socialiser et rencontrer des gens. Ce qui me manque ce sont les amis, les saveurs de mon pays, des personnes très particulières de ma famille, les traditions, les fiestas et les rencontres. Mais je sens que je peux avoir un meilleur avenir, un meilleur niveau, et parler des langues ; je me sens vraiment en sécurité ici, je peux avoir mon téléphone à la main sans me le faire voler, et sortir seule sans crainte. » Elle me montre alors la photo d'une fresque murale géante peinte dans son ancien quartier de vie au pays représentant trois jeunes assassinés à bout portant dans la rue, dont son père.

### ❖ TÉMOIGNAGE de H (12 ans).

« Ce qui me plaît en France, c'est que c'est plus tranquille, qu'on découvre d'autres choses et la langue. J'aimerais vraiment retourner dans mon pays parce qu'il y a beaucoup d'enfants dans la rue avec lesquels jouer, et qu'il y a toute ma famille ; et puis j'aime bien la cuisine de mon pays (pas trop celle de la France), et les sucreries. »

### ❖ TÉMOIGNAGE de L (55 ans).

« Je me sens totalement en sécurité ici et je suis très reconnaissant des Français qui sont très solidaires avec nous à une exception près en préfecture. Mais j'ai un sentiment de perte d'indépendance travaillant depuis l'âge de sept ans, sans avoir jamais eu à demander une quelconque aide. Nous avons toujours vécu tous ensemble, tout le temps, ça me manque et ma mère aussi qui est malade et loin mais pour l'instant, je n'envisage même pas de retourner au pays...

Le changement me plaît : le climat, la nourriture, la langue. Mais nos conditions de vie sont difficiles car nous n'avons jamais une minute d'intimité.

Je veux faire une formation qui me plaît bien, car sinon je ne ferai pas bien mon boulot. Mais je sens tout le temps une très forte pression des institutions pour l'apprentissage de la langue française, c'est très stressant. »

### ❖ TÉMOIGNAGE de Lu (53 ans).

« Ce qui me manque le plus, c'est ma mère. Je suis dépressive car elle est très malade, et que je ne peux m'occuper d'elle alors que je suis son unique fille. Elle est très loin. Je me sens par contre très en sécurité ici ; les lieux me plaisent, c'est joli. Mais qu'est-ce que la langue française est difficile pour moi ! »

❖ **TRIBUNE DE L'INSTITUT CONVERGENCES MIGRATIONS\***

*L'Institut Convergences Migrations est un institut de recherche, présidé par François Héran, qui regroupe plus de 700 chercheurs de sciences sociales, sciences humaines et sciences de la vie sur la question des migrations.*

❖ **20 DÉCEMBRE 2023**

➤ **EN RÉPONSE À LA VICTOIRE DE L'IDÉOLOGIE SUR LES FAITS : RÉSISTONS !**

Au lendemain du vote par le Parlement français de la loi sur l'immigration, l'Institut Convergences Migrations, qui réunit plus de 700 chercheuses et chercheurs à travers la France sous l'égide du CNRS, tient à exprimer solennellement sa profonde indignation. On sait comment le texte a été rédigé : la droite sénatoriale a repris à son compte les mesures préconisées de longue date par l'extrême droite. Les tractations de la Commission mixte paritaire ont débouché sur une version dite de « compromis », qui a conservé l'essentiel du texte sénatorial, le plus répressif jamais voté en France depuis la Seconde Guerre mondiale sur l'immigration, au point que nombre de mesures incluses dans le texte pourraient être déclarées contraires à la Constitution.

Cette démission du parti au pouvoir devant la poussée de l'extrême droite n'est pas seulement une faute politique et morale, elle bafoue les droits humains les plus fondamentaux et fait fi des données les plus élémentaires mises en évidence par nos recherches.

Non, la France n'est pas « submergée » par une immigration « hors contrôle », elle connaît une progression de la demande de refuge et de séjour qui traduit un phénomène mondial, et ce à un rythme plus modéré que la plupart des pays voisins, loin des niveaux observés dans les pays du Sud.

Non, nous n'avons pas « le modèle social le plus généreux d'Europe qui fait de la France la destination privilégiée pour les migrants » : nous sommes très loin d'avoir pris notre part dans l'enregistrement des demandes d'asile venues du Proche et du Moyen Orient. Plus généralement, la répartition des migrants et des réfugiés à travers l'Europe n'a aucun lien avec la générosité de la protection sociale : l'« appel d'air » est un mythe jamais démontré.

Non, la surenchère dans la « fermeté » n'a jamais réussi à réduire les « flux d'entrée », elle crée un effet de nasse en bloquant les va-et-vient entre pays d'origine et pays de destination.

Non, les immigrés ne prennent pas le travail des Français, ils accomplissent des tâches indispensables au fonctionnement de l'économie et de la vie sociale, comme l'a démontré le rôle qu'ils ont joué pendant la pandémie et encore aujourd'hui au moment de l'organisation des Jeux Olympiques. Et l'on pourrait multiplier ainsi les exemples.

Non, enfin, la population française n'est pas systématiquement hostile à l'immigration pour peu qu'on lui pose des questions circonstanciées dans des enquêtes et des observations menées avec la rigueur nécessaire.

L'Institut Convergences Migrations dénonce cette nouvelle loi qui, sous couleur d'« améliorer l'intégration », s'emploie systématiquement à la retarder ou à l'entraver : allongement du délai pour obtenir le regroupement familial, allongement de durée de séjour pour

les aides contributives (logement et allocations familiales), pouvoir accru des préfets pour décider des régularisations dans les métiers en tension, retour à la loi Méhaignerie de 1994 qui exigeait des enfants d'immigrés nés en France une « manifestation de volonté d'acquisition de la nationalité française », etc. L'Institut dénonce aussi le rétablissement du délit de séjour irrégulier, que le Parlement avait aboli en décembre 2012 à la suite de deux arrêts de la Cour de cassation. Il affirme sa pleine solidarité à l'égard des étudiants étrangers qui devront désormais verser une caution pour couvrir le coût d'éventuels « frais d'éloignement ». Plus généralement, il dénonce une approche générale de la migration essentiellement sécuritaire, identitaire ou utilitariste, indûment monopolisée par le ministère de l'Intérieur. Elle fait fi des réalités humaines vécues par les femmes, les hommes et les enfants concernés. Elle fait fi de leurs droits, de leur protection sociale et de leur santé.

Le vote de cette loi, c'est d'abord la victoire de l'idéologie sur les faits, le triomphe des fantasmes sur des réalités méconnues ou déniées. Au-delà de la loi votée ce 19 décembre, l'Institut Convergences Migrations poursuivra dès lors ses missions : mobiliser la recherche dans toutes les disciplines pour établir les faits, restituer l'expérience vécue de la migration, analyser les mécanismes de discrimination et d'intégration, diffuser les résultats de la recherche au public le plus large, et de cette manière contrecarrer les idées reçues.

Conformément à sa mission, l'Institut Convergences Migrations continuera de développer ses partenariats avec les associations de soutien juridique et d'assistance humanitaire qui travaillent au plus près avec les personnes en migration. L'Institut poursuivra ses collaborations avec tous les acteurs académiques, institutionnels, associatifs concernés et engagés avec et auprès des personnes en migration. L'Institut appelle au sursaut collectif et à la résistance constructive de tous les acteurs engagés sur les questions migratoires pour une France ouverte et au plus près des réalités sociales, économiques et politiques de notre pays.

quelques rares exceptions, dans le même sens : rendre de plus en plus difficiles les conditions d'entrée sur le territoire, restreindre les droits fondamentaux des migrants dits "en situation irrégulière", complexifier à outrance les procédures en vue de l'obtention de la protection internationale des réfugiés, rendre de plus en plus difficile le processus d'intégration sociale des étrangers, présentée comme une obligation à sens unique, comme une injonction à se dissoudre dans la société d'installation, alors que la socialisation est un processus continu, fait de multiples interactions entre les individus, les familles, les groupes et la société.

Dans le cas de la France, depuis 1980, 29 lois ont modifié en profondeur ce que l'on appelle "le droit des étrangers". Sauf quelques exceptions, les modifications apportées au droit par les lois successives ont visé officiellement et essentiellement la "maîtrise des flux", c'est-à-dire, dans la pratique, la réduction du nombre de migrants.

*\*Le GAS tient à remercier Madame Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, directrice de l'Institut Convergences Migrations (ICM-CNRS), qui nous a très courtoisement autorisés à publier cette tribune.*

## ❖ [ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2023...]

### › **Marguerite Marie Bonnet**

Voilà presque un an que Marguerite Marie Bonnet nous a quittés. Elle avait contribué à créer le GAS et à l'animer dans la durée en lui consacrant son temps avec beaucoup de générosité...Son aide financière a permis à l'Association de survivre à un moment difficile de son histoire.

Nous ne pouvons pas l'oublier et tenons à manifester ici notre gratitude durable et celle des réfugiés pour la solidarité dont elle a fait preuve.

› **Haude Nedelec** est décédée à Meudon le 12 décembre 2023 à l'âge de 83 ans, peu après Claude, son mari. Haude c'était la douceur et l'attention aux autres. Tout les deux étaient restés très attachés à leur Bretagne. Ils ont fait partie du premier groupe qui a fondé le GAS et y étaient restés fidèles.

› **Claire Bertrand** nous a quittés en juin 2023. Depuis 7 ans, suite à des problèmes de santé, elle avait quitté le GAS, où elle était si engagée. Elle a aussi passé de nombreuses années à militer à Amnesty International.



# Groupe Accueil et Solidarité

Prix des Droits de l'Homme 1988

Association d'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile

## CONTACT

Groupe Accueil et Solidarité (GAS)  
17 place Maurice Thorez  
94 800 Villejuif



Tél. 01 42 11 07 95



[contact@gas.asso.fr](mailto:contact@gas.asso.fr)

[mobiliersolidaire@gmail.com](mailto:mobiliersolidaire@gmail.com)



(pour les dons de meubles et d'objets)  
[www.gas.asso.fr](http://www.gas.asso.fr) (site du GAS)



[groupe.accueil.solidarite](https://www.instagram.com/groupe.accueil.solidarite)



Groupe Accueil et Solidarité (GAS)

► **Permanences d'accueil :**  
**Mardi et jeudi de 17h30 à 19h30**

## COMITÉ DE PARRAINAGE

Marie-José CHOMBART DE LAUWE  
Stéphane DIAGANA  
Geneviève JACQUES  
Pierre LÉNA  
Yves QUÉRÉ  
Pedro VIANNA



FONDATION  
DU GRAND ORIENT DE FRANCE  
Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 12 février 1987



**la DRIEETS**

Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités

INSTITUT



DE FRANCE

ACADÉMIE

FRANÇAISE

Paris, le 10 novembre 2023



FONDATION  
J.M. BRUNEAU

SOUS L'ÉGIDE DE LA  
FONDATION DE FRANCE

